

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF58

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	-55 635 316	0	-73 259 346
Vie étudiante	0	-34 882 465	0	-34 924 021
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	-103 575 817	0	-106 522 047
Recherche spatiale	0	-9 150 970	0	-9 150 970
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	-14 110 612	0	-16 610 612
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	-17 093 298	0	-18 754 097
Recherche duale (civile et militaire)	0	-54 991 516	0	-54 991 516
Recherche culturelle et culture scientifique	0	-1 909 906	0	-1 886 605
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	-6 211 487	0	-6 291 109
TOTAUX	0	-297 561 387	0	-322 390 323
SOLDE		+297 561 387		+322 390 323

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de revenir sur l'annulation de 322 390 323 euros en crédits de paiement et de 297 561 387 euros en autorisations d'engagements sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Le présent PLFR participe à nouveau de la paupérisation de la Recherche française.

En effet la mission « Recherche et enseignement supérieur » voit près de 322,4 millions d'euros de crédits annulés, après une baisse de 204 millions d'euros lors du précédent PLFR.

L'Université française est en crise. La baisse drastique des financements se traduit tout d'abord par une précarisation croissante du métier : les jeunes chercheuses et chercheurs sont en moyenne payés 17 centimes en-dessous du Smic et ils ne bénéficient ni des congés maladies ou parentalité, ni d'une protection sociale digne qui puisse leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leurs travaux de recherche.

Ce délitement de la Recherche française va pourtant à rebours des enjeux de notre temps : mieux appréhender les phénomènes de société, alors que 60 % des projets de thèse en sciences sociales ne sont pas financés, penser les technologies de demain, alors qu'une âpre compétition mondiale se dessine autour des nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives (NBIC) ou encore œuvrer à un modèle économique moins énergivore, dans la perspective de la nécessaire transition écologique.

Sur ce point d'ailleurs, la baisse de 16,6 millions d'euros sur le programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable » est une complète forfaiture. Il est inadmissible d'assécher ainsi les crédits alors que se multiplient les marches climatiques, que les rapports d'experts sont de plus en plus alarmistes et que la conscience écologique au sein du peuple est chaque jour plus aiguë.

Tout cela témoigne d'une vision hautement courtermiste, où l'allocation optimale des ressources se fait d'abord et avant tout par le jeu du « libre marché », et où l'État hypothèque son droit à maîtriser le temps long par un soutien effectif et durable à la Recherche.

C'est d'ailleurs trahir les intentions affichées du Président de la République, lorsque ce dernier pérorait en avril 2017, dans son « appel aux chercheurs », sur son ambition de faire de la France « la patrie qui porte la Recherche ».